

Compte rendu du Groupe de travail GHT et HL, 28/01/2015

Participants :

Dr David PINEY, Pharmacien, Président CME CH Lunéville
Dr Pascal GENDRY, Médecin généraliste, Président de l'AGHL (association des généralistes des ex HL)
Nicolas BRUN, Président de la commission des usagers, UNAF
Aline CHIZALET, Directrice adjointe d'ex HL
Denis VALZER, Délégué régional Bourgogne Franche Comté
Florence MARTEL, René CAILLET, Pôle organisation sanitaire et médico-sociale de la FHF



René CAILLET présente rapidement les grands axes de la note envoyée au groupe.
Le GHT ne peut s'envisager que comme une organisation étendue c'est-à-dire horizontale.
Cela n'empêche pas l'existence d'un établissement tête de réseau, indispensable pour mutualiser, en référentiel.

Cela dit, le cœur de métier de chaque membre du réseau doit être respecté, ainsi que les engagements locaux existants qui doivent perdurer.

Il souligne quelques grands principes clé de l'organisation d'un GHT :

- Principe de subsidiarité
- Principe de suppléance
- Principe d'économicité

En synthèse, le GHT a vocation à organiser le second recours, la mutualisation des plateaux techniques... dans la perspective d'une meilleure gradation des soins.

La tête de réseau doit donc porter la vision stratégique, dans le cadre d'un projet médical partagé mais unique.

Les membres du GHT, acteurs du réseau, ont tous leur place dans la gouvernance.

Au titre du principe de subsidiarité, ils ont leurs spécificités et participent au premier recours. Ils déclinent sur leur territoire, et de façon opérationnelle, les orientations du projet médical.

Les membres du GHT pourraient, au sein de sous-territoire, être impliqués dans le service territorial de santé au public (en lien avec le médico-social, les libéraux et la psy...).

Points de vigilance :

- Étape du rapprochement entre établissements :
 - o Directions communes (positives car les élus restent impliqués), partage et mutualisation de compétence
 - o Fusion : uniquement si elle est voulue par le terrain
- Population pourrait percevoir les GHT négativement : suppression de services, d'emplois...
- Problème de l'accès aux soins : perte de chance car le système est complexe.
- Pas de définition du modèle type de gouvernance